

Extrait du SNUipp-FSU 91

<http://91.snuipp.fr>

**MOUVEMENT
DEPARTEMENTAL NOUVEAU
CALENDRIER <dl
class='spip_document_1688
spip_documents
spip_documents_center' >
<dt><img
src='IMG/jpg/Calendrier.jpg'**

width='151' height='96'
alt='JPEG - 7.1 ko' /></dt>
</dl>

- MOUVEMENT -

Date de mise en ligne : mercredi 14 mars 2018

SNUipp-FSU 91

ATTENTION !

La saisie des voeux est possible du mardi 13 mars à 20h00 jusqu'au **lundi 26 mars à 14h00**

En revanche, la date de limite d'envoi des demandes de bonifications et de priorités est fixée au vendredi 23 mars sauf pour la Priorité 2 Handicap pour laquelle la liste des voeux doit être jointe (date limite au 26 mars).

Pour rappel, si vous demandez :

> une priorité*, il faut envoyer le [document A](#) de la circulaire,

> une bonification, il faut envoyer le [document C](#) de la circulaire

à **ce.ia91.mvtintra@ac-versailles.fr** depuis votre messagerie académique (demander un accusé de réception).

*Pour la Priorité 2 RQTH, il faut envoyer aussi adresser le [document B](#) au Médecin des personnels de la DSDEN

Pour une Priorité 7 exceptionnelle d'ordre médical, il faut envoyer des pièces justificatives au Médecin des personnels de la DSDEN